

Affaire suivie par : Jean Luc VACHELARD,
Président

direction@brioudesudauvergne.fr

Objet : Réponses aux contributions N° 1 à 28 déposées sur le registre dématérialisé enquête Publique Pole Viande

Contribution N°2 déposée le 26 Mai 2026 à 18h22 :

Le futur pôle viande n'est pas un agrandissement d'un équipement, il s'agit d'une relocalisation de l'ancien abattoir actuel devenu vétuste en termes de normes sanitaires et environnementales ne pouvant être solutionnées en restant sur le même site. Le tonnage abattu prévisionnel tient compte des engagements de tonnage pris par les abatteurs locaux actuels à savoir 2700 tonnes annuels correspondant à la moyenne du tonnage réalisé sur l'équipement actuel depuis 10 ans et d'une possibilité dévolution de 300 tonnes annuelles.

Contribution n° 4 déposée le 27 mai 2026 à 07h50 :

En 2019 la CCBSA a commandé un audit afin de se positionner sur le devenir de l'abattoir de Brioude en étudiant notamment la liste des abatteurs actuels, l'aire de chalandise de l'abattoir et les perspectives liées à la baisse de la consommation de viande.

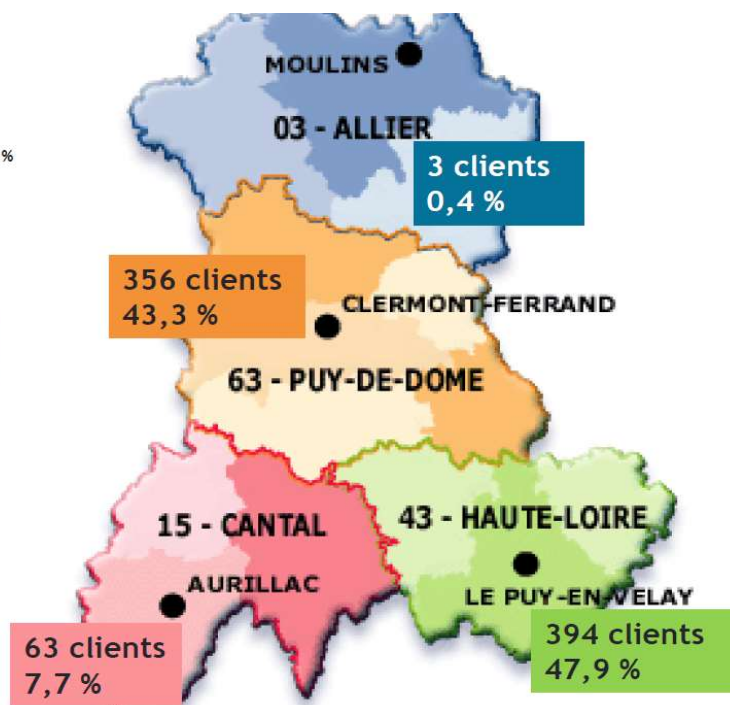
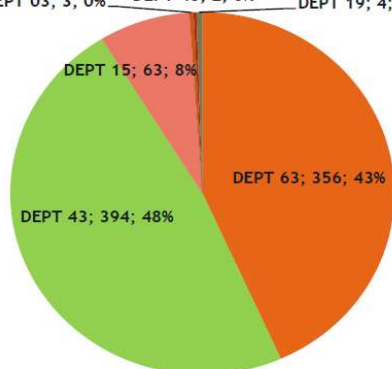
La clientèle de l'abattoir de Brioude est composée des différentes catégories d'utilisateurs habituellement représentées dans ce type de structure prestataire de services. 80 % du tonnage est réalisé par une dizaine de clients grossistes, éleveurs (vente directe) et bouchers majoritairement situés à moins d'une heure de l'abattoir actuel.

60% du tonnage est réalisé par 3 grossistes, qui exploitent pour deux d'entre eux des unités implantées sur le site de l'abattoir en connexion directe. A noter les abattages familiaux représentent 13,1% du tonnage de l'abattoir.

Les éleveurs qui abattent sur notre site sont exclusivement des éleveurs de proximité et tournés vers les circuits courts et les viandes de qualité. La Haute Loire dispose de plusieurs labels rouges et de qualité comme le Vedelou, les Veaux des Monts du Velay, le Bœuf de Haute Loire, le Porc de Haute Loire et le fin Gras du Mézenc qu'il convient de préserver. A noter que l'abattoir de Brioude ne capte que 6% de la capacité des animaux abattus des Départements de Haute Loire et du Puy de Dôme et 12.8% pour le seul Département de Haute Loire. Le but est de permettre aux éleveurs de disposer d'un outil répondant à leurs besoins sans avoir à quitter le département dans une démarche de valorisation des circuits courts et de la diminution de la souffrance animale.

La Taxe foncière n'est en aucun cas utilisée pour le financement de ce projet qui se finance exclusivement par l'activité de l'abattoir avec une taxe spécifique d'abattage assise sur le tonnage abattu et payé par les utilisateurs de l'abattoir, elle est actuellement de 123 euros la tonne. Le contribuable Brivadois n'est pas mis à contribution sur le financement de cet équipement. Les emplois directs sont de 22 sur le site et estimés à 200 emplois indirects au regard de la filière viande du secteur dépendante de l'abattoir de Brioude. Le pôle viande n'est en aucun cas un abattoir surdimensionné mais répondant aux besoins locaux et tourné vers une meilleure consommation de viande moins importante mais plus qualitative.

DEPT 03; 3; 0% DEPT 48; 2; 0% DEPT 19; 4; 1%



Contribution n° 5 déposée le 27 mai à 11h30

L'étude à l'appui du dossier d'enquête aborde bien évidemment les problématiques de l'alimentation en eau potable de l'équipement ainsi que les traitements des effluents. Les nuisances olfactives et sonores sont prises en compte au stade avant construction et feront l'objet bien évidemment d'une réévaluation une fois l'équipement construit.

Contribution n° 7 déposée le 29 mai à 17h34

Le projet n'est pas celui d'un abattoir industriel bien au contraire il répond aux besoins des éleveurs locaux dans une démarche de qualité et de circuits courts. Le financement public est bien orienté dans ce projet vers l'amélioration des abattoirs existants puisqu'il vise à améliorer et pérenniser notre abattoir actuel vétuste pour en améliorer les conditions de travail de personnel et les normes d'abattage.

Contribution N°9 déposée le 29 Mai 2026 à 18h52

Le projet n'est pas celui d'un abattoir industriel bien au contraire il répond aux besoins des éleveurs locaux dans une démarche de qualité et de circuits courts.

Contribution n° 12 déposée le 29 mai 2026 à 20h37

La clientèle de l'abattoir de Brioude est composée des différentes catégories d'utilisateurs habituellement représentées dans ce type de structure prestataire de services. 80 % du tonnage est réalisé par une dizaine de clients grossistes, éleveurs (vente directe) et bouchers majoritairement situés à moins d'une heure de l'abattoir actuel.

60% du tonnage est réalisé par 3 grossistes, qui exploitent pour deux d'entre eux des unités implantées sur le site de l'abattoir en connexion directe. A noter les abattages familiaux représentent 13,1% du tonnage de l'abattoir.

Les éleveurs qui abattent sur notre site sont exclusivement des éleveurs de proximité et tournés vers les circuits courts et les viandes de qualité. La Haute Loire dispose de plusieurs labels rouges et de qualité comme le Vedelou, les Veaux des Monts du Velay, le Bœuf de Haute Loire, le Porc de Haute Loire et le fin Gras du Mézenc qu'il convient de préserver. Il ne s'agit pas d'un projet intensif.

Contribution n° 14 déposée le 30 mai 2026

Le Pôle viande est un abattoir de proximité répondant aux besoins des éleveurs locaux et ne peut pas être qualifié d'industriel et d'intensif.

Contribution N°17 déposée le 30 mai 2026

La clientèle de l'abattoir de Brioude est composée des différentes catégories d'utilisateurs habituellement représentées dans ce type de structure prestataire de services. 80 % du tonnage est réalisé par une dizaine de clients grossistes, éleveurs (vente directe) et bouchers majoritairement situés à moins d'une heure de l'abattoir actuel.

60% du tonnage est réalisé par 3 grossistes, qui exploitent pour deux d'entre eux des unités implantées sur le site de l'abattoir en connexion directe. A noter les abattages familiaux représentent 13,1% du tonnage de l'abattoir.

Contribution N° 18 déposée le 30 mai 2026

L'abattage rituel est pratiqué parce qu'en tant qu'abattoir de service public, l'Etat a agréé l'abattoir de Brioude qui est tenu de recevoir ces abattages afin de respecter les réglementations sanitaires environnementales édictées en la matière. Ces abattages représentent moins de 6% du tonnage de l'abattoir actuel.

Contribution n° 19 déposée le 30 mai à 21h43

Le Pôle viande est un abattoir de proximité répondant aux besoins des éleveurs locaux et ne peut pas être qualifié d'industriel. 80 % du tonnage est réalisé par une dizaine de clients grossistes, éleveurs (vente directe) et bouchers majoritairement situés à moins d'une heure de l'abattoir actuel.

60% du tonnage est réalisé par 3 grossistes, qui exploitent pour deux d'entre eux des unités implantées sur le site de l'abattoir en connexion directe. A noter les abattages familiaux représentent 13,1% du tonnage de l'abattoir.

Contribution N °20 déposée le samedi 30 mai à 21h43

Cet outil vise justement à soutenir l'élevage local basé sur des circuits courts et de la viande locale de qualité et est basée sur un modèle économique qui a fait ses preuves depuis 2008. L'amélioration de l'outil existant devrait au contraire permettre d'améliorer les conditions de travail et d'abattage en lien avec les besoins locaux, 80% des utilisateurs sont situés à moins d'une heure de route de l'abattoir.

Contribution n° 24 déposée le 1^{er} juin à 10h29

L'alimentation en gaz reste nécessaire sur ce type d'outil pour le flambage des porcs et la nécessité aussi de chauffer de l'eau avec une montée en température très rapide que les autres sources d'énergie ne peuvent garantir dans un établissement agroalimentaire. Le Gaz utilisé est du gaz vert pour le reste de nos besoins de chauffage il y a un système de récupération d'énergie sur la production de froid. Des panneaux solaires sont bien évidemment aussi prévus pour l'alimentation du site en complément.

Contribution n° 26 déposée le 1^{er} juin à 17h56

L'Audit de 2019 a pris en compte la baisse de consommation de viande et le tonnage de bêtes d'élevage sur le Département de la Haute Loire, l'abattoir de Brioude ne captant à l'heure actuelle que 12.8% du tonnage abattu sur la Haute Loire, l'outil n'est donc absolument pas surdimensionné et correspond aux besoins de notre territoire d'élevage.

Concernant les abattoirs de volaille le Département de la Haute Loire en compte 6 unités dont une déjà installée sur Brioude.

L'abattoir actuel ne rencontre pas de difficultés financières ce qui a compté dans le choix des élus pour la conduite de ce projet. Le choix de portage du dossier par la CCBSA s'explique par le transfert en 2008 de l'abattoir municipal à la CCBSA. L'abattoir de Brioude est un service public et à ce titre malgré son caractère industriel et commercial les financeurs institutionnels ont déjà manifesté un intérêt majeur et un engagement financier à la hauteur des enjeux pour notre territoire d'élevage puisque les financements publics sont de 44%. Les emprunts souscrits par la CCBSA sont remboursés par la taxe d'abattage assise sur l'activité de l'abattoir ce qui n'obère pas la capacité d'investissement de la collectivité sur le long terme.



Jean Luc VACHELARD